

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 44 (1952)
Heft: 12

Rubrik: Quelques événements entre d'autres

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

hiérarchiques professionnels pour régler ainsi, dans un cadre rigide, l'ensemble de la rémunération.

Les travailleurs, par la loi du moindre effort, sont tombés dans le panneau. Dès lors, leur pression ne s'est plus exercée que pour la fixation du salaire minimum garanti. Pression qui ne vise plus le patronat mais le gouvernement. Tactique éminemment favorable aux préoccupations politiques des syndicalistes staliniens.

En faisant voter la loi sur l'échelle mobile, en y introduisant l'indice de référence se rapportant au dernier salaire minimum garanti, le gouvernement a pratiquement supprimé le recours à une pression. L'automatisme jouera en fonction des montées des prix.

Sous des dehors de liberté, en réalité les salaires sont réglementés indirectement.

*

Il suffit de reprendre, d'une part, les dispositions obligatoires prévues par la loi devant figurer dans les conventions collectives et, d'autre part, la législation sociale française.

Toutes les dispositions sont codifiées par des lois et le patron doit les respecter.

Dès lors, on comprend le désintéressement des salariés. Ils ont un ensemble de garanties qui ne nécessite pas la conclusion d'une convention collective. Apparemment, ils ne semblent pas désirer davantage.

En effet, leur combativité devrait se manifester pour conclure des accords collectifs allant au delà de ce qui est accordé par la loi, par exemple en matière de salaires, de congés, etc.

Il appartiendrait au mouvement syndical de les engager dans cette voie en leur donnant les moyens. (Retardé.)

Quelques événements entre d'autres

Par *Claude Roland*

Courant rétrograde dans le monde

L'élection brillante du général Eisenhower à la présidence des Etats-Unis a fait disparaître successivement les craintes que ses adversaires formulaient auparavant quant à son comportement en cas de victoire. Même Irving Brown, qui représentait l'American Federation of Labor (A. F. L.) au congrès de la C. G. T. F. O. en novembre dernier, s'efforça de rassurer ceux qu'une vague inquiétude tenaillait encore. Selon ce syndicaliste américain, représentant une centrale syndicale nationale qui n'a pas ménagé le candidat

républicain durant la campagne virulente qui précéda l'élection, le succès d'Eisenhower ne constitue par un glissement vers la droite ou l'isolationnisme, mais « c'est la victoire d'un grand homme et d'un internationaliste qui l'a de loin emporté sur la plupart des candidats républicains, en particulier ceux de l'extrême droite. La population a voté pour un homme et pour un changement d'administration, mais pas contre les gains économiques et sociaux réalisés par les travailleurs durant les vingt dernières années. » Dans un télégramme de félicitations adressé au vainqueur le lendemain du scrutin, l'A. F. L. émettait le même avis, de façon plus nuancée : « Nous avons pleine et entière confiance qu'en tant que prochain président des Etats-Unis vous ferez votre possible pour mettre à exécution votre promesse d'être équitable et juste envers les Américains de toutes les conditions. Nous vous souhaitons le plus grand succès. »

Comme pour donner raison à l'optimisme soudain d'Irving Brown et de l'A. F. L., on apprend qu'un syndicaliste a été désigné pour occuper le poste de ministre du travail au sein du futur cabinet. Il s'agit de M. Martin-P. Durkin, président du Syndicat américain des plombiers et ouvriers de l'installation sanitaire, affilié à l'A. F. L., qui, en sa qualité d'électeur démocrate, n'a pas appuyé M. Eisenhower lors des récentes élections.

Si l'on s'en tient aux déclarations faites durant la campagne par le général Eisenhower, il ne semble pas que les récentes élections soient de nature à modifier profondément la politique étrangère des Etats-Unis. Même si elle marque un certain durcissement, elle ne saurait être complètement renversée sous peine d'isoler le pays, mais non pas de le rendre inaccessible à une attaque éventuelle de l'extérieur. L'avertissement de M. Paul-G. Hofman, dans *Gagner la Paix*, publié récemment aux Editions Taillandier, sera entendu d'autant plus volontiers que le nouvel élu connaît la situation internationale, particulièrement celle de l'Europe, mais aussi la position de l'U. R. S. S. et de ses satellites qui ne saurait être influencée de façon durable par un retour à l'isolationnisme, ni par la suppression ou la limitation de l'Aide Marshall, ni par un repliement subit vers le protectionnisme économique outrancier.

Ces considérations n'empêchent pas de constater un glissement vers la droite, aux Etats-Unis comme ailleurs. Voilà qui ne facilitera pas l'action syndicale, ni sur le plan national, ni sur le plan international. Réduire ou empêcher les effets néfastes de ce courant rétrograde sera une des tâches essentielles des organisations syndicales. Elles y sont préparées par le durcissement antérieur des grandes associations patronales, dans tous les pays du monde, en train de scier plus ou moins inconsciemment la branche sur laquelle elles sont assises.

Le syndicalisme en deuil

A douze jours de distance décédaient à l'âge de 66 ans Philippe Murray, président du C. I. O., et à l'âge de 82 ans William Green, président de la Fédération américaine du travail (A. F. L.). Ce sont deux pertes irréparables pour le mouvement syndical américain, mais aussi pour la Confédération internationale des syndicats libres, à laquelle ces deux hommes accordaient un appui très précieux. L'Union syndicale suisse elle-même participe au deuil de ses amis américains, d'autant plus qu'elle avait pu apprécier récemment la solidarité effective des deux disparus et des deux grandes organisations qu'ils représentaient avec une grande distinction. Si le président Truman assumait le 13 août dernier la responsabilité de rejeter la recommandation de la commission des tarifs douaniers d'augmenter les droits de douane sur les importations de montres et de mouvements suisses, l'appui que lui assurèrent aussi bien le C. I. O. que l'A. F. L. lui facilita évidemment le geste. Il est bien évident que les deux disparus, Philippe Murray et William Green, contribuèrent à faire accepter cette position négative dans leur propre organisation. Il est dès lors compréhensible que ces deux morts successives aient soulevé un grand émoi dans le monde syndical suisse où l'on avait pu apprécier ainsi une fois de plus leur solidarité internationale.

Walther Reuther a été élu à la présidence du C. I. O. par la Convention de l'organisation syndicale américaine le 4 décembre dernier. Le nouveau président, qui est encore à la tête du syndicat de la branche automobile (U. A. W.) est bien connu en Europe. Son élection adoucira les profonds regrets causés par le départ prématuré de Philippe Murray.

Pour succéder à William Green, l'A. F. L. a désigné Georges Meany, jusqu'alors trésorier, également connu et apprécié des syndicalistes européens. Il fut un des nombreux militants qui portèrent la Confédération internationale des syndicats libres sur les fonts baptismaux.

Au moment où les Etats-Unis font de nouveau l'expérience d'un président républicain, après une vingtaine d'années de règne démocrate, l'élection de ces deux connaisseurs de l'Europe, qui sont conscients non seulement de l'interdépendance des différents mouvements syndicaux, mais aussi de l'interdépendance économique et politique des démocraties libres, sont des gages réjouissants de continuité dans une collaboration loyale et confiante.

Succès syndical

Par 488 489 voix contre 289 462, le peuple suisse a voté, le 23 novembre, le projet d'arrêté fédéral sur le maintien temporaire d'un contrôle

des prix réduits. La majorité cantonale dans le même sens est de 15 cantons et 2 demi-cantons contre 4 cantons et 4 demi-cantons. L'arrêté entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1953 et cessera ses effets le 31 décembre 1956. Ce qui fait dire aux adversaires du contrôle des prix, battus sans contestation possible par une grande majorité populaire, qu'il faut maintenant s'engager vers la liquidation par étape du contrôle des loyers qui devrait être complète et définitive pour la fin de 1956.

C'est vraiment solliciter de façon abusive la majorité populaire qui a marqué pourtant sans équivoque sa volonté de maintenir un contrôle des prix réduit, malgré l'assaut que livra à cette solution modérée les contempteurs les plus farouches du dirigisme honni.

Inutile de dire que les syndicats, autorisés sans doute à prendre leur part dans ce nouveau succès, n'entendent pas se laisser manœuvrer de cette façon. Sur la base des expériences effectuées ces temps derniers, le problème sera revu à son heure. Mais il est peu probable qu'au terme des quatre ans qui s'ouvre devant nous, on soit enclin à procéder à la suppression radicale du contrôle des loyers. Les propriétaires d'immeubles et les associations qui les défendent seraient peut-être bien inspirés d'envisager des moyens termes plutôt que de se cramponner à une solution draconienne sans avenir.

A une majorité plus forte encore, c'est-à-dire par 582 181 voix contre 187 862, le peuple suisse approuva le projet d'arrêté fédéral concernant le ravitaillement du pays en céréales panifiables.

Ainsi, l'électeur a fait coup double, sauvegardant à la fois son standard de vie et le ravitaillement du pays en céréales panifiables, tout en protégeant du même coup les intérêts du producteur.

Déposons les armes

M. Jaccard, rédacteur en chef du *Journal suisse des Artisans et Commerçants*, vient de répliquer, le 1^{er} novembre, à « Un colonel donne des leçons de civisme », publié dans le numéro d'octobre de la *Revue syndicale suisse*.

Nos lecteurs apprécieront sans doute ce morceau de bravoure que nous reproduisons de nouveau in extenso, en regrettant simplement que M. Jaccard ne m'ait pas offert le même traitement dans son périodique:

Dans un entrefilet paru dans la *Quinzaine* du 1^{er} septembre 1952 de ce journal, nous avons marqué l'étonnement (pour ne pas dire plus) suscité dans nos milieux par les considérations du rédacteur de la *Revue syndicale suisse* sur le vote négatif du peuple suisse du 6 juillet dernier, plus spécialement sur celui de la Suisse romande. Nous ajoutions notamment que son refus d'admettre le verdict de la majorité des citoyens donnait la juste mesure de son sens civique.